

FICHE FORMATION

MIEUX CONNAÎTRE MES DROITS



La loi du 2 janvier 2022 est venue affirmer le droit des personnes accueillies en établissement médico-social. Lorsque vous êtes accompagnées par une structure médico-sociale, vous avez des droits particuliers. Ce n'est pas facile de connaître tous ses droits et de les faire respecter. Il s'agit pourtant d'une étape importante menant vers l'autodétermination.

Cette formation adressée aux personnes accompagnées en établissement ou service médico-social a pour principaux objectifs de :

- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- Mieux connaître ses droits individuels et collectifs
- Comprendre quels sont les outils permettant le respect des droits
- Défendre ses droits quand ils ne sont pas respectés



PUBLIC

Toutes personnes en situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes soignées, enfants protégés, personnes en situation sociales complexes) accompagnées en établissement médico-social



PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.



MODALITES PEDAGOGIQUES

Les formateurs adapteront les outils à la compréhension des personnes. La formation se basera surtout sur l'expérience et les questions des participants. Elle visera à mettre les participants à l'aise et à favoriser la dynamique de groupe : bouger, s'exprimer.

Les outils suivants seront utilisés :

- ✓ Un retour d'expériences d'un pair-aidant
- ✓ Des exercices pour travailler la confiance en soi au sein du groupe
- ✓ Une charte synthétique d'animation et de participation à la formation
- ✓ Des discussions avec les autres personnes du groupe
- ✓ Des mises en situation pour faciliter la prise de parole, mieux parler de ses besoins
- ✓ Des apports théoriques avec des supports vidéos, jeux, etc.



PROGRAMME

- ✓ Connaître ses droits en tant que citoyen : droit de vote, droit d'aller et venir, droit d'expression, etc.
- ✓ Comprendre le cadre réglementaire des droits des personnes accompagnées par une structure médico-sociale
- ✓ Mettre en pratique ses droits au sein de la structure : outils obligatoires, participation au projet personnalisé, respect de l'intimité, etc.
- ✓ Faire le lien entre autodétermination et connaissance de ses droits
- ✓ Savoir exprimer ses attentes et repérer les situations de non-respect des droits
- ✓ Savoir agir en cas de non-respect des droits : qui interpeller, quelles démarches mener ?



MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis :

Un questionnaire simple et adapté sera mis en place en début de formation pour évaluer le niveau de connaissances et les besoins des participants. Il sera de nouveau proposé en fin de formation pour vérifier le niveau d'acquisition avec le pourcentage de bonnes réponses.

- Evaluation de la satisfaction :

Un questionnaire de satisfaction simplifié sera proposé en fin de formation et en présence du formateur pour recueillir les avis des participants.

Une attestation de présence sera délivrée par le CREAI OI.



ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

Nous contacter si besoin d'adaptations spécifiques (pédagogie, matériel, moyens techniques et/ou humains, ...)



INDICATEURS DE RESULTATS

- Personnes formées : Nouvelle formation 2024
- Taux de satisfaction : Nouvelle formation 2024

 <p>DUREE 1 jour</p>	<p>COORDINATION PEDAGOGIQUE ET INTERVENTION</p> <p>Amélie MAYOT Directrice CREAI-OI Ou Joël AMANO Conseiller technique CREAI-OI</p>  <p>SECRETARIAT 02 62 92 99 44 secretariat@creai-oi.fr contact@creai-oi.fr</p>
 <p>DATES ET HORAIRES A fixer avec le commanditaire</p>	
 <p>LIEU A fixer avec le commanditaire</p>	
 <p>EFFECTIF 10 personnes maximum</p>	
 <p>COÛT 1200€ / jour - Net de TVA</p>	
<p>Les conditions et modalités d'accès seront établies dans la convention conjointement avec le commanditaire</p>	